

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121- 9 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire,

Le mercredi 23 septembre 2026 à 18 h 30 à l'ABACA

A Val-de-Cognac

Le 18 septembre 2026

ORDRE DU JOUR :

- 1) Avis du Conseil municipal sur le lancement d'une procédure visant à la cession d'une partie de l'impasse des vignes à SAINT-SULPICE-DE-COGNAC.
- 2) Vente de terrain à bâtir situé 6 route de l'Épine cadastrée 278 AC39 Lot A Richemont Modification du prix.
- 3) Rétrocession amiable des voiries, espaces publics et équipements communs du lotissement du Roc et intégration dans le domaine public de la commune.
- 4) Rétrocession amiable des voiries, espaces publics et équipements communs du lotissement des barrières et intégration dans le domaine public de la commune.
- 5) Désaffectation et déclassement du domaine public d'une portion de terrain non cadastré situé à Masseville entre les parcelles cadastrées D515 ; D516 ; D1215.
- 6) Rétrocession d'une concession funéraire trentenaire à la commune.
- 7) Avenue des Borderies – Quartier des Chaudrolles – Aménagement urbain – Acquisition de parcelle.
- 8) Maison des services publics – Demande de fonds de concours à Grand Cognac correspondant à la part de dotation de solidarité communautaire versée en investissement.
- 9) Fixation de la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la commune - Montant de participation aux frais de scolarité.
- 10) Terrain de sports de Saint-Sulpice-de-Cognac – Décision modificative.
- 11) Tarification nouveau spectacle saison culturelle « au chant des horizons »
- 12) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « L'aventure Déjant-équipage 217.
- 13) Dossier DETR 2026– Vidéo protection à l'ABACA.
- 14) Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Questions diverses